



L'archivage

La mémoire de votre collectivité :
un atout pour optimiser
le fonctionnement de vos services



Pourquoi faire appel à la mission Archives du CDG 06 ?

- Vous proposer, à partir d'un diagnostic, la mise en place d'un système d'archivage adapté à vos besoins

- Vous accompagner dans l'optimisation des circuits de l'information papier et électronique

- Assurer le traitement (tri, classement) de vos archives papier et électronique

- Assurer la sensibilisation du personnel (transfert de méthodes, tutorat de l'agent référent)

- Permettre d'accéder plus rapidement à l'information



- Vous conseiller en matière d'organisation, de conservation préventive et d'aménagement des locaux

- Vous accompagner dans la réflexion sur la mise en place de l'archivage électronique et la numérisation

- Valoriser le patrimoine et les projets réalisés

- Respecter vos obligations légales (assurer la conservation et l'exploitation des archives, les frais de conservation constituant une dépense obligatoire au budget) et justifier les droits des administrés et l'administration



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes
33 avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – CS 70 169 – 06 705 Saint-Laurent-du-Var CEDEX
Tél. : 04 92 27 34 34 – Internet : <http://www.cdg06.fr>

Établissement public administratif créé par la loi du 26.01.84 et le décret du 26.06.85